

Inscription à l'université

Par **Septime**, le **04/07/2008** à **23:56**

Bonjour (sa fait un bail hein lol) Image not found or type unknown

Je viens tout juste d'avoir mon BAC ES (cette après-midi pour être plus précis) me permettant de m'inscrire à l'université de Nanterre.

Je voudrais savoir comment se passe l'inscription sur place (administrative, choix des matières...) et surtout c'est quoi l'autorisation d'inscription à l'université.

Merci

Par **sabine**, le **05/07/2008** à **00:06**

Si je me souviens bien. On t'a donné une feuille avec marqué le jour où tu dois te présenter à l'université.

Par **Septime**, le **05/07/2008** à **00:26**

En fait, l'université m'a envoyé par courrier un papier pour l'inscription administrative et une lettre du service des inscriptions me disant que ma candidature a été retenue et que je doit aller sur SESAME pour prendre rendez-vous pour l'inscription (pour moi c'est le 9).

Par **Morsula**, le **05/07/2008** à **00:29**

Tout dépend des académies et des universités. Moi je me suis pré-inscrit sur le portail admission-postbac, demain je récupère mon relevé de notes du bac et après je dois aller télécharger mon dossier sur le site Web de ma (future) fac et prendre un rendez-vous pour l'inscription administrative.

Par **Septime**, le **05/07/2008** à **00:36**

Comme je suis sur l'Ile de France, je me suis pré-inscrit sur RAVEL pour aller à Nanterre

comme ils ont accepté ma candidature ils m'ont envoyé le dossier d'inscription.
J'ai déjà mon rendez-vous pour l'inscription administrative suivie de l'inscription pédagogique.

Par **sabine**, le **05/07/2008** à **08:41**

:lol:

Et bien va à ton rendez vous!  C'était quoi ta question alors?

Par **Septime**, le **05/07/2008** à **16:50**

Mes questions sont :

-c'est quoi l'autorisation d'inscription ?

-Comment se passe l'inscription pédagogique ?

Par **sabine**, le **05/07/2008** à **17:02**

L'inscription pédagogique se fait à la rentrée normalement. C'est là où tu choisies tes options.

Pour ton autre question, aucune idée! C'est dans quel contexte?

Par **Septime**, le **05/07/2008** à **17:10**

Pour l'inscription administrative (en faite ils me demandent de fournir des pièces dont l'autorisation mais je sais pas s'ils me l'ont envoyé).

Dans le courrier, ils me disent que l'inscription pédagogique se fait tout de suite après l'inscription administrative;

Par **mathou**, le **05/07/2008** à **18:20**

[i:2cinpq9z]A priori [i:2cinpq9z]je dirais que l'autorisation d'inscription correspond à l'acceptation du service des inscriptions mais je ne suis vraiment pas sûre... Ça ne se passait

pas de cette façon à mon époque (Mathilde qui sort sa canne pour marcher  or type unknown).

L'inscription administrative consiste à fournir plein de papiers à la scolarité de ta fac pour qu'ils puissent t'identifier et te rattacher à leur établissement, et que tu puisses passer les examens sanctionnés d'un diplôme. C'est à cette inscription que tu procèdes lors du rendez-

vous donné par la fac (vérification des notes du bac, affiliation à une mutuelle, carte d'identité...). Lors de ce rendez-vous, on te donne ta carte d'étudiant, ton certificat de scolarité, et d'autres papiers qui sont destinés à l'inscription pédagogique. Cette dernière inscription est destinée à t'inscrire aux séances de travaux dirigés (pour former les groupes) et aux matières à options - mais ça dépend des facs, certaines ont un temps de latence entre l'inscription administrative et pédagogique, d'autres permettent de rectifier l'inscription pédagogique jusqu'à une certaine date.

:?

Pour le reste je ne peux pas t'aider Image not found or type unknown

Par **Septime**, le **05/07/2008** à **22:52**

Merci pour ton aide, grâce à toi j'ai trouvé cette foutu autorisation. Pour la paperasserie, à mon avis c'est rien que le débu (rien qu'avec la sécu je doit avoir une bonne dizaine de page

de la smerep et compagnie Image not found or type unknown)

Par **Kem**, le **06/07/2008** à **08:59**

Voui en fait c'est ça.

La fac te délivre une autorisation de t'inscrire.

J'suis, fan de ce genre de papiers ... Mais bon, faut créer des emplois pour les fonctionnaires,

hein Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **07/07/2008** à **15:36**

Vouai.....

Moi, je cherche un bidouilleur en informatique capable de m'aider à passer le cap des données personnelles bloquées par le numéro INE (que je n'ai pas puisque mon bac date de 1990)....

Quelqu'un aurait-il une idée originale pour m'aider ?

Hihihihhi.

Non je plaisante. j'attends la réponse de l'université de rouen car je bloque à cause de ce fichu numéro INE que je n'ai pas.....

Flo

Par **Anthilys**, le **07/07/2008** à **17:44**

Sinon, tu peux inventer l'INE... J'ai fait ça une fois que je ne le retrouvais plus. Il faut parfois essayer plusieurs fois, le temps d'en faire un plausible et qui convienne au serveur. Et ensuite, trouver un endroit où indiquer que l'INE est mauvais puisque tu n'en as pas, ou faire un courrier pour le dire, ou attendre que la fac se manifeste d'elle-même lorsqu'elle verra que cet INE est improbable avec l'année du bac.